



## CDEN bilan de rentrée - du 20 novembre 2019

### Motion unitaire

En ce jour du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la journée internationale des Droits de l'Enfant, la FCPE 31, en lien avec le RESF 31 et les syndicats enseignants, alertent les membres du CDEN sur les nombreux manques et dysfonctionnements persistants recensés sur les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants migrants :

- Manque de dispositifs UPE2A suffisants (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants) dans les premier et second degrés : saturation en terme d'effectifs dans les UPE2A des collèges du département, absence de structure pérenne dans les collèges et lycées professionnels ce qui génère des difficultés à terme ;
- Non prise en compte des difficultés de déplacement lorsqu'un dispositif mobile est mis en place ;
- Manque de moyens en interprétariat ;
- Manque de psychologues formés aux traumatismes de l'exil ;
- Non prise en compte des EANA (élèves allophones nouvellement arrivés) dans les effectifs des établissements : cette absence de prévisionnel engendre une augmentation des effectifs préjudiciable à la qualité de l'enseignement pour tous ;
- Non prise en compte des spécificités linguistiques et du niveau de scolarisation des EANA ;
- Manque d'aménagement des examens pour les EANA, obligation de passer le DELF dans les 12 premiers mois de présence sur le territoire sans prise en compte du vécu de l'élève, impossibilité de passer plusieurs fois cet examen, disparition des places réservées en CAP...etc

En conséquence, il nous apparaît urgent de se doter rapidement des moyens nécessaires à la réussite de l'inclusion de tous les élèves allophones et demandons que, a minima, soient prises les mesures suivantes :

- Prévoir des moyens suffisants en interprétariat pour assister enseignants et familles dans leur nécessaire dialogue sur la scolarité de l'enfant et son environnement familial ;
- Former suffisamment de psychologues à même de prendre en compte les traumatismes spécifiques des enfants migrants ;
- Prévoir un accueil adapté dans le second degré sur une année scolaire entière pour s'approprier la langue française, découvrir sereinement la culture et disposer de ce temps pour la construction de son projet professionnel (mini stages, journées portes ouvertes, informations sur les filières et formations existantes), etc. ;
- Créer des UPE2A NSA (Non Scolarisés Antérieurement) en nombre suffisant et en particulier dans l'enseignement professionnel ;
- Créer des structures UPE2A dans tous les établissements accueillant des élèves allophones.

Ces quelques mesures sont pour nous un minimum pour accueillir dignement les élèves allophones dans la structure de l'Éducation nationale et leur offrir l'opportunité de poursuivre leur scolarité sereinement avec des perspectives d'avenir sur le parcours professionnel qu'ils auront choisi.